



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du jeudi 19 décembre 2013

Conseillers communautaires en exercice : 140

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.2.1, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 3.11, 3.12, 3.13, 3.14, 4.1, 4.2, 4.3, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 9.1, 9.2, 10.1, 10.2

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 21h15.

Étaient présents : **Amagney :** M. Thomas JAVAUX **Arguel :** M. André AVIS **Audeux :** Mme Françoise GALLIOU **Auxon-Dessous :** M. Jacques CANAL, M. Jean-Pierre BASSELIN **Auxon-Dessus :** M. Serge RUTKOWSKI, Mme Geneviève VERRON **Avanne-Aveney :** M. Jean-Pierre TAILLARD **Besançon :** M. Frédéric ALLEMANN, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (jusqu'au 4.1), Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT (à partir du 1.1.2 et jusqu'au 2.3), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, Mme Françoise FELLMANN (jusqu'au 2.2), M. Jean-Louis FOUSSERET, Mme Catherine GELIN, M. Jean-François GIRARD (jusqu'au 2.2), M. Jean-Marie GIRERD, M. Philippe GONON, Mme Martine JEANNIN (jusqu'au 2.2), Mme Solange JOLY, M. Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'au 1.1.8), M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT (à partir du 1.1.2), M. Jacques MARIOT, Mme Carine MICHEL (jusqu'au 3.14), M. Frank MONNEUR (jusqu'au 2.2), Mme Nohzat MOUNTASSIR (jusqu'au 2.3), Mme Jacqueline PANIER (jusqu'au 2.2), Mme Danièle POISSENOT, Mme Françoise PRESSE, Mme Monique ROPERS (jusqu'au 2.2), M. Jean-Claude ROY, Mme Joëlle SCHIRRER (jusqu'au 2.2), Mme Marie-Noëlle SCHOELLER, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Corinne TISSIER, Mme Sylvie WANLIN, Mme Nicole WEINMAN **Boussières :** M. Roland DEMESMAY **Braillans :** M. Alain BLESSEMILLE (à partir du 1.1.7) **Busy :** M. Philippe SIMONIN **Chalèze :** M. Christophe CURTY (représenté par M. Roger GREMION) **Champagney :** M. Claude VOIDEY **Champvans-les-Moulins :** M. Jean-Marie ROTH **Chaucenne :** M. Bernard VOUGNON **Chaufontaine :** M. Jacky LOUISSON **Châtillon-le-Duc :** Mme Catherine BOTTERON (représentée par Mme Annie POIGNAND) **Dannemarie-sur-Crête :** M. Jean-Claude FORESTIER **Deluz :** Mme Sylvaine BARASSI (représentée par M. Fabrice TAILLARD) **Ecole-Valentin :** M. André BAVEREL, M. Yves GUYEN **Fontain :** M. Jean-Paul DILLSCHNEIDER **François :** Mme Françoise GILLET, M. Claude PREIONI **Gennes :** Mme Maryse MILLET **Grandfontaine :** M. François LOPEZ (à partir du 1.1.8) **La Vèze :** M. Jacques CURTY **Larnod :** Mme Gisèle ARDIET (représentée par M. Jean-Claude VILLATTE) **Mamirolle :** M. Daniel HUOT **Marchaux :** M. Bernard BECOULET (jusqu'au 3.8) **Mazerolles-le-Salin :** M. Daniel PARIS **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT, M. Denis JOLY **Montferrand-le-Château :** M. Marcel COTTINY, Mme Séverine MONLLOR (à partir du 1.1.2) **Nancray :** M. Jean-Pierre MARTIN **Noironte :** M. Bernard MADOUX **Novillars :** M. Bernard BOURDAIS **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET, Marie-Christine THEVENOT **Pirey :** M. Robert STEPOURJINE **Pouilley-les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET **Pugey :** Mme Marie-Noëlle LATHUILIERE (représentée par M. Jean-François HUMBERT) **Rancenay :** M. Michel LETHIER (à partir du 1.1.2) **Roche-lez-Beaupré :** M. Stéphane COURBET (à partir du 1.1.5), M. Jean-Pierre ISSARTEL (représenté par M. Joël JOSSO jusqu'au 5.1) **Routelle :** M. Claude SIMONIN (représenté par Mme Patricia RELANGE jusqu'au 2.2) **Serre-les-Sapins :** M. Gabriel BAULIEU, M. Christian BOILLEY **Tallenay :** M. Jean-Yves PRALON **Thise :** M. Bernard MOYSE **Torpes :** M. Dominique GRUBER (jusqu'au 4.1) **Vaire-Arcier :** M. Patrick RACINE **Vaire-le-Petit :** Mme Michèle DE WILDE **Vorges-les-Pins :** M. Patrick VERDIER (jusqu'au 4.1 puis représenté par Mme Maryse VIPREY)

Étaient absents : **Avanne-Aveney :** M. Laurent DELMOTTE **Besançon :** Mme Hayatte AKODAD, M. Teddy BENEDEAU DE LAPRAIRIE, M. Pascal BONNET, M. Benoît CYPRIANI, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Jean-Jacques DEMONET, M. Jean-Noël FLEURY, M. Didier GENDRAUD, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, M. Abdel GHEZALI, M. Jean-Pierre GOVIGNAUX, M. Nicolas GUILLEMET, M. Lazhar HAKKAR, Mme Valérie HINCÉLIN, Mme Sylvie JEANNIN, Mme Annie MENETRIER, M. Michel OMOURI, Mme Elisabeth PEQUIGNOT, Mme Béatrice RONZI, M. Jean ROSSELOT, Mme Zahira YASSIR-COUVAL **Beure :** M. Philippe CHANEY, M. Auguste KOELLER **Boussières :** M. Bertrand ASTRIC **Chalezeule :** M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Raymond REYLE **Champoux :** M. Thierry CHATOT **Chemaudin :** M. Bruno COSTANTINI, M. Gilbert GAVIGNET **Châtillon-le-Duc :** M. Philippe GUILLAUME **Dannemarie-sur-Crête :** M. Gérard GALLIOT **Grandfontaine :** M. Laurent SANSEIGNE **La Chevillotte :** M. Jean PIQUARD **Le Gratteris :** M. Cédric LINDECKER **Mamirolle :** M. Robert POURCELOT **Marchaux :** Mme Brigitte VIONNET **Montfaucon :** M. Michel CARTERON, M. Pierre CONTOZ **Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA, M. Gérard VALLET **Nancray :** M. Daniel ROLET **Novillars :** M. Philippe BELUCHE **Osselle :** M. Jacques MENIGOZ **Pirey :** M. Jacques COINTET **Pouilley-les-Vignes :** M. Jean-Michel FAIVRE **Saône :** Mme Maryse BILLOT, M. Alain VIENNET **Thise :** M. Jean TARBOURIECH **Thoraise :** M. Jean-Michel MAY **Vaux-les-Prés :** M. Bernard GAVIGNET

Secrétaire de séance : M. Jacques CURTY

Procurations de vote :

Mandants : L. DELMOTTE, H. AKODAD, T. BENEDEAU, P. BONTEMPS (à partir du 4.2), B. CYPRIANI, Y.M. DAHOUI (à partir du 1.1.2), J.J. DEMONET, A. GHEZALI, N. GUILLEMET, J.P. GOVIGNAUX (jusqu'au 3.14), J.S. LEUBA (à partir du 1.2.1), A. MENETRIER, C. MICHEL (à partir du 4.1), F. MONNEUR (à partir du 2.3), N. MOUNTASSIR (à partir du 2.4), B. RONZI, J. ROSSELOT, B. ASTRIC, B. VIONNET (jusqu'au 3.8), J.M. CAYUELA, D. ROLET, P. BELUCHE, J. MENIGOZ, J. COINTET, A. VIENNET, J. TARBOURIECH

Mandataires : J.P. TAILLARD, S. WANLIN, D. POISSENOT, B. FALCINELLA (à partir du 4.2), C. THIEBAUT, M. LOYAT (à partir du 1.1.2), J.C. ROY, J.L. FOUSSERET, C. TISSIER, C. MICHEL (jusqu'au 3.14), N. BODIN (à partir du 1.2.1), C. LIME, S. JOLY (à partir du 4.1), N. WEINMAN (à partir du 2.3), J. MARIOT (à partir du 2.4), M.N. SCHOELLER, J.M. GIRERD, R. DEMESMAY, B. BECOULET (jusqu'au 3.8), J. CURTY, J.P. MARTIN, B. BOURDAIS, M.O. CRABBÉ-DIAWARA, R. STEPOURJINE, J.P. DILLSCHNEIDER, B. MOYSE

Délibération n°2013/002315

Rapport n°2.2 - Voie en site propre Gare-Campus-Témis - Bilan de la concertation et autres procédures administratives

Voie en site propre Gare-Campus-Témis - Bilan de la concertation et autres procédures administratives

Rapporteur : Jean-Claude ROY, Vice-Président

Commission : Transports, Infrastructures, Déplacements

Inscription budgétaire	
BP 2013 et PPIF 2013-2017 « Réalisation Voie en site propre bus Témis - Campus - gare Viotte » Budget annexe Transports	Montant de l'AP/CP : 10 050 000 € HT Montant de l'opération : 10 050 000 € HT

Résumé :

Dans la suite des délibérations déjà adoptées, une concertation publique du projet de site propre bus reliant la gare Viotte à Témis via le campus de la Bouloie s'est déroulée du 30 septembre au 8 novembre 2013 inclus. Ce rapport en présente le bilan qui montre que le projet reçoit une réelle adhésion. Il conviendra toutefois, de prendre en compte les avis exprimés lors de cette concertation, tels qu'exposés dans le rapport, dans la poursuite de l'opération. Il est également proposé d'acter la poursuite du projet et de donner délégation au Président de la CAGB dans ce sens, afin de poursuivre les procédures réglementaires.

I. Rappel du contexte et du projet

Dans le cadre du PDU de 2001, du Schéma Directeur TCSP de 2005 et du projet de 1^{ère} ligne tramway de 2010, le principe d'un axe de bus en site propre a été inscrit pour assurer un lien performant de transport public entre le centre-ville de Besançon, la Gare de Besançon-Viotte et le Campus universitaire de la Bouloie.

Ce nouveau site propre de bus a pour objectif de compléter l'axe structurant du tramway et d'assurer une desserte TC de qualité de la partie Nord - Nord-Ouest de l'agglomération bisontine. Il permettra d'apporter un gain d'accessibilité substantiel à cette partie du territoire de l'agglomération, caractérisée par la présence d'équipements majeurs (Campus, grands équipements sportifs, caserne Vauban en cours de réhabilitation, etc.) et de l'un des principaux pôles d'échanges (Témis).

Ce projet possède les caractéristiques suivantes :

- un tracé par l'avenue de la paix, la place Leclerc, la rue Voirin, l'avenue Léo Lagrange, la rue de l'observatoire, la rue Laplace et la rue Mantion, dont 4,3 km à 4,7 km de site propre,
- une vitesse commerciale augmentée (estimée à 18 km/h) et un temps de trajet garanti,
- une population desservie de l'ordre de 26 000 personnes,
- une distance inter station moyenne de 450 m., soit 10 stations,
- une fréquentation journalière estimée entre 8 000 et 9 000 voyages/jour sur une ligne principale,
- une accessibilité complète (reprise des stations),
- un site propre utilisable par plusieurs lignes du réseau.

Il prévoit essentiellement des adaptations d'infrastructures et des équipements pour les bus du réseau GINKO (aide à l'exploitation, information voyageurs, accessibilité, billettique au printemps 2014, etc.) répondant déjà en grande partie aux besoins d'un système BHNS.

Les 28 mars et 28 juin 2013, le Conseil Communautaire a décidé la poursuite du projet, la continuation des études préalables, le dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès de l'Etat (appel à projet dit « Grenelle III ») - *Ce qui a été fait au mois de septembre 2013.*

L'objet du présent rapport est de présenter le bilan de la concertation préalable qui s'est tenue cet automne, l'état d'avancement du projet et les décisions à prendre pour la poursuite du projet sur ces bases là.

II. Concertation préalable - Déroulement et Bilan

A/ Déroulement de la concertation préalable

La concertation préalable s'est déroulée conformément à l'article L300-2 du code l'urbanisme.

Cette procédure a comme objectif d'associer le public, les habitants, les associations et toutes personnes intéressées, en vue de présenter l'état des réflexions et des études, et de recueillir l'avis de tous les publics concernés. Ses modalités ont été définies par un arrêté du Président du Grand Besançon (n°2013-000272 du 13 septembre 2013).

Du 30 septembre au 8 novembre 2013, la concertation s'est déclinée de la manière suivante :

- quatre réunions publiques se sont tenues aux dates et lieux suivants :
 - secteur Gare / Battant / Place Leclerc, le 1^{er} Octobre 2013 à 20h00 (Salle Battant),
 - secteur Gibelotte / Leo Lagrange, le 8 Octobre 2013 à 20h00 (salle VIP Palais des Sports),
 - secteur Campus / Témis, le 15 Octobre 2013 à 20h00 (centre international de séjour),
 - secteur Nord de l'agglomération, le 22 Octobre 2013 à 20h00 (Centre d'Activité et de Loisirs à Ecole Valentin).
- Lors de chaque réunion, il a été procédé à une présentation du projet (voir document en pièce jointe en annexe).
Cette présentation a permis d'informer les participants sur les composantes du projet, en termes d'enjeux, de contexte, d'historique et de préciser certains aspects techniques.
- un dossier de concertation accompagné d'un registre permettant de collecter les observations et propositions du public a été mis à disposition au siège de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon (accueil) et en mairie de Besançon (Direction urbanisme) aux jours et heures habituelles d'ouverture et pendant toute la période,
- le dossier de concertation a également été mis en ligne sur le site internet de la Communauté d'Agglomération (www.grandbesancon.fr),
- le public a été informé de la tenue de cette concertation préalable par les moyens suivants :
 - publication d'un article dans le magazine du Grand Besançon n°60 (88 000 exemplaires distribués dans toutes les boîtes aux lettres du Grand Besançon entre le 9 et le 20 septembre),
 - mise en ligne d'une information sur le portail internet de l'agglomération à compter du 13 septembre,
 - envoi d'un communiqué de presse aux médias locaux le 24 septembre, relayé notamment par l'Est Républicain et le site « Ma commune.info »,
 - affichage d'un avis de concertation au siège de la CAGB - 4 rue Gabriel Plançon - 25 000 Besançon et en Mairie de Besançon - Direction urbanisme - 2 rue Mégevand - 25 000 Besançon,
 - parution du même avis de concertation dans la rubrique « annonces légales » de l'Est Républicain - édition du Doubs du 30 septembre 2013.

B/ Bilan de la concertation

La participation aux réunions publiques a été modeste en terme de présence : une quarantaine de personnes y ont assisté, avec une assistance plus importante lors de la réunion du secteur Gibelotte / Léo Lagrange (environ 20 participants). Par contre, les échanges ont été, à chaque fois, riches et ont permis à la fois d'exprimer des avis nombreux et variés et d'avoir des remarques utiles à la poursuite de l'élaboration du projet.

En ce qui concerne la consultation du dossier (au siège de la CAGB, à la Mairie de Besançon ou sur le site de la CAGB), elle a également été assez faible et seuls, quelques avis ont été exprimés.

Globalement, à l'issue de cette concertation, il ressort que le projet reçoit une réelle adhésion. Aucune personne n'a exprimé par voie écrite ou orale d'opposition fondamentale au projet. Les remarques et questionnements ont porté principalement sur les caractéristiques techniques de cette infrastructure, son impact sur la circulation et le réseau de transport en commun ainsi que son insertion dans la vie des quartiers et des précautions demandées, afin de ne pas perturber l'activité de certains commerces.

A noter que des remerciements ont été exprimés concernant la prise en considération des étudiants et du personnel du campus dans le but d'améliorer leurs déplacements.

De manière plus détaillée, la synthèse de cette concertation, établie à partir des enregistrements des réunions publiques et des observations formulées par écrit, peut être faite autour des principaux thèmes suivants :

Caractéristiques générales du projet - Tracé, matériel, stations ...

Il a été noté que certains tronçons restent en site partagé avec la circulation générale.

La question d'un tracé en boucle entre les rues de Montrapon et Léo Lagrange a été posée, dans le but de créer un lien plus rapide entre les secteurs Temis et Viotte.

Une question est posée concernant de potentiels travaux sur la partie sud de la ligne, hors du périmètre du projet, sur le tronçon Centre Ville - Rivotte.

Des demandes d'explications justifiant le choix de la configuration d'aménagement proposée (site propre central) ont été exprimées.

Des participants s'interrogent sur la validité des informations affichées dans le projet quant aux temps de parcours actuels et futurs.

Une personne souhaite savoir si une tarification spécifique sera appliquée sur ce TCSP.

La question du type de matériel roulant destiné à emprunter ce site propre est posée : bus de grande capacité ou matériel modulable selon les heures de pointe ? Une personne évoque le fait que ce qui est présenté ne correspond pas, selon elle, au terme BHNS.

Une question visant à savoir si le parc de matériel existant est suffisant pour couvrir les besoins liés à la mise en œuvre de ce site propre a été posée.

La question du nombre de nouvelles stations créées dans le cadre de ce projet a régulièrement été posée par les participants.

Plusieurs participants ont demandé si les stations allaient être équipées de Distributeurs Automatiques de titres (DAT), comme celles du futur tramway.

Certains participants ont souhaité connaître le niveau de mise en accessibilité (PMR) du reste du réseau (hors site propre).

Le souhait de voir les bus équipés d'un système audio pour les malvoyants a été exprimé.

La question de l'évolution de ce site propre à long terme vers un mode lourd a plusieurs fois été évoquée lors des réunions de concertation.

Des représentants associatifs et universitaires ont proposé que le Grand Besançon réalise une étude sur les flux d'étudiants avec l'université.

Les niveaux fréquentation attendus, présentés en réunion, ont fait l'objet de remarques, certains participants les considérant sous estimés.

Les réunions et le projet en lui-même ont déjà permis d'apporter des réponses ou précisions (figurant également dans le dossier de concertation) à un certain nombre des remarques exprimées : les stations et les bus seront accessibles aux PMR, absence de tarification spécifique, justification du positionnement central, le nombre de stations, temps de parcours, fréquentation attendue, pas de prolongement du site propre au-delà de la gare vers Rivotte dans le cadre du projet actuel, etc.

La poursuite des études sera cependant l'occasion d'ajuster le projet sur certains points notés lors de la concertation pour, si possible, en envisager la prise en compte lors de la réalisation : temps de parcours (en lien avec les priorités aux carrefours), Distributeurs Automatiques de titres en station, etc.

Emprise et insertion urbaine

Des interrogations sont exprimées au sujet de la suffisance des largeurs de voiries pour l'insertion du site propre et vis-à-vis du reste du trafic : rue Voirin (le mur d'enceinte de la caserne sera-t-il détruit ?), avenue de l'observatoire entre la rue de l'épithaphe et le boulevard Churchill, au droit de la copropriété du Coubertin.

Des habitants posent la question de savoir s'il y aura un impact au niveau de leur copropriété (Coubertin) et comment se fera l'accessibilité coté rue Galilée.

Un des participants demande s'il est prévu de détruire des maisons le long du parcours.

Une personne insiste sur le fait que les emprises nécessaires à la réalisation du TCSP ne doivent pas impacter les espaces piétons et cyclistes.

Le traitement et le devenir de la place Leclerc pose question, notamment vis-à-vis de la circulation générale et des correspondances entre lignes de bus.

Le public souhaite connaître les modalités de traitement de la voie envisagées au niveau du Pont de la Gibelotte, considéré comme un point dur du projet.

Au-delà des réponses ou précisions déjà apportées en réunions et par le projet en lui-même (destruction du mur d'enceinte de la caserne, ...) la poursuite des études, en collaboration avec la ville de Besançon, va porter sur ces aspects pour préciser le traitement de la place Leclerc, les conditions d'insertion et répondre aux questions d'emprise notamment sur les propriétés privées pour lesquelles l'impact minimum sera recherché. Dans le cadre du déroulement du projet, une rencontre avec les propriétaires sera organisée et, au besoin et dans le respect de la législation, une enquête parcellaire et une enquête publique auront lieu courant 2014.

Mode Doux

Certains participants ont demandé des précisions sur la typologie des aménagements cyclables réalisés (Bande cyclable ou piste cyclable ?). De plus, ils souhaitent que la piste cyclable ou bande cyclable soit présente sur les 4,7 km de TCSP.

Une demande a été effectuée quant à la sécurisation des déplacements vélos sur l'avenue Léo Lagrange (actuellement considérée comme dangereuse), avec une préférence pour la cohabitation piétons/vélos plutôt que vélos/voitures, ou le pont de la Gibelotte par exemple. Plusieurs personnes ont demandé des précisions sur les conditions d'intégration de la circulation des vélos lorsque le TCSP sera en secteur partagé avec les véhicules.

Il a bien été précisé que la prise en compte des modes doux, piétons et cyclistes, sera assurée avec attention sur l'ensemble du tracé, en continu et y compris sur le plan de la sécurité. La poursuite des études va porter sur ces aspects pour préciser les conditions d'insertion et les choix à opérer notamment vis-à-vis des cycles sur l'avenue L. Lagrange et le pont de la Gibelotte.

Réseau de transport public

La place Leclerc est traversée par trois lignes de bus (site propre, Montrapon, Fontaine Ecu) ; la nécessité de prévoir une correspondance facilitée entre lignes sur cette place du fait de la restructuration du réseau (un participant évoque un « pôle d'échange ») a été rappelée.

Un participant s'interroge sur la possibilité de créer une ligne de bus en boucle qui passerait par la rue de Vesoul pour aller plus rapidement entre le centre ville et Temis.

Le site propre présenté en réunion publique est destiné à accueillir plusieurs lignes. Des participants ont souhaité connaître le nombre précis de lignes et leur parcours total.

Des participants posent la question de savoir si la mise en œuvre de ce site propre va générer la suppression d'autres lignes.

Une personne souhaite le renforcement des lignes de bus lors des événements sportifs.

L'articulation entre la future ligne devant emprunter l'intégralité du site propre et la ligne 4 actuelle a soulevé une crainte de voir ces deux lignes mises en concurrence.

L'association des usagers des transports de l'agglomération bisontine souhaite connaître les modalités d'amélioration de la desserte du quartier des Montboucons.

La question de la pérennité des lignes 22 et 7 actuelles a été posée.

La desserte du secteur de la Butte interpelle particulièrement l'association des usagers des transports de l'agglomération bisontine.

Un participant a souhaité connaître le niveau de fréquence sur le site propre et sur l'ensemble des lignes qui empruntera à terme le site propre.

Des précisions quant à la localisation du terminus (secteur Temis ou autre) ont été demandées.

Les gens demandent si la vitesse des bus empruntant le site propre sera apaisée ou non.

Des personnes présentes lors des réunions ont souhaité savoir si la restructuration du réseau de bus était concomitante à la mise en œuvre du site propre ou du tramway.

Par courrier (mail) une personne souhaite que soit travaillée l'articulation entre les bus et les trains (horaires, cadencement...) dans le cadre de ce projet.

Les réunions et le projet en lui-même ont permis de répondre à plusieurs points et de bien rappeler que le projet s'inscrit en totale cohérence dans le réseau GINKO restructuré à l'horizon de la mise en service du tramway fin 2014 et qu'il en constituera un maillon essentiel.

La poursuite des études sera cependant l'occasion d'examiner la possibilité d'ajuster le projet sur certains points : correspondances place Leclerc, vitesse de circulation, complémentarité entre lignes.

Articulation avec la circulation générale -Stationnement

Des participants s'interrogent sur la mise à double sens de l'avenue de la Paix.

La traversée de la place Leclerc interpelle certains participants, notamment en raison de sa configuration, du niveau de trafic élevé qu'elle supporte et de la correspondance à prévoir entre lignes GINKO.

La liaison entre la place Leclerc et la gare Viotte interroge certains participants, notamment sur l'utilisation de l'autopont de la rue de Vesoul par les bus.

Les modalités de gestion des carrefours sur l'itinéraire ont soulevé des interrogations, en particulier sur l'implantation ou non de feux tricolores et sur la priorité donnée aux transports en commun.

Des personnes évoquent la nécessité de porter une réelle attention aux sens de circulation dans les rues transversales à l'avenue Léo Lagrange et à leur accessibilité (souhait de maintien des « tourne-à-gauche » pour les véhicules particuliers), car cela risque de bloquer la circulation d'un nombre important de voitures. Des commerçants s'inquiètent du risque de perte de clientèle.

Des participants évoquent la nécessité de prêter une attention particulière aux flux de véhicules rue de l'Épitaphe.

Des participants ont souhaité connaître l'impact sur le stationnement des véhicules particuliers sur l'avenue Léo Lagrange, tout en souhaitant que les places existantes soient maintenues à minima.

Des participants ont suggéré de profiter du projet pour créer des places de stationnement, notamment afin d'éviter les débordements de stationnement sur les copropriétés riveraines lors d'événements générant des afflux de visiteurs au palais des sports ou au stade Léo Lagrange.

Il a bien été précisé que le projet de site propre prévoit la priorité des bus aux carrefours. Pour autant, la poursuite des études va permettre d'affiner, en collaboration avec la Ville de Besançon, les questions d'articulation avec la circulation générale et d'accessibilité aux rues avoisinantes au tracé, en particulier le long de l'avenue Léo Lagrange et dans le secteur du palais des sports.

Commerces

Les commerçants présents se sont inquiétés des impacts du projet sur l'accessibilité des commerces, donc leur livraison et leur fréquentation, aux alentours de l'avenue Léo Lagrange, notamment rue de l'Épitaphe (magasin « Intermarché » qui reçoit plusieurs camions de 38 tonnes et de 19 tonnes par jour, 6 jours sur 7, photographe, commerce de batteries et matériel électrique).

Une attention particulière sera apportée lors des études détaillées afin que l'impact du projet sur la circulation des véhicules dans le quartier ne nuise pas à l'activité de ces commerces. Seront notamment pris en compte les conditions de livraison du magasin « Intermarché » et l'accessibilité aux deux autres commerces.

Les itinéraires de livraison seront examinés et arrêtés en concertation, de même que les sens et possibilités de circulation des voitures particulières.

Financement

Des participants ont souhaité savoir si le financement de ce projet allait générer une pression fiscale supplémentaire sur les ménages de Besançon.

Une personne a souhaité savoir si ce projet était, d'ores et déjà, budgétisé.

Il a été rappelé lors des discussions que le projet est bien d'ores et déjà inscrit au budget de l'agglomération, c'est-à-dire inscrit au Plan Pluriannuel d'Investissement, et donc déjà financé sans qu'il soit nécessaire de prévoir une pression fiscale supplémentaire pour sa réalisation.

Travaux et calendrier

Des participants s'interrogent sur les impacts des travaux sur la circulation et les accès riverains, particulièrement pour la copropriété Coubertin.

L'association des usagers des transports de l'agglomération bisontine a émis des doutes sur la tenue du calendrier présenté en réunion et pense que la mise en œuvre de ce projet sera beaucoup plus longue que prévue.

L'association des usagers des transports de l'agglomération bisontine a émis des doutes sur concomitance de réalisation du projet Vauban et du projet TCSP

Les travaux d'aménagement du site propre apporteront effectivement des nuisances en termes de circulation et d'accès lors de leur réalisation. Des solutions seront recherchées pour les réduire autant que possible (pilotage et ordonnancement des travaux, durée, mesures provisoires et d'information).

Pour ce qui est du calendrier global, il est pour le moment confirmé avec une mise en service fin 2015 / début 2016, mais également susceptible de connaître des retards, aujourd'hui indéfinissables, comme pour tout projet de cette importance soumis à des procédures administratives (DUP notamment) et d'éventuels aléas d'études ou de chantier.

III. Poursuite du projet - Procédures administratives

Comme indiqué précédemment, le calendrier prévisionnel de réalisation du projet est le suivant :

- la fin des études préalables et d'insertion en cette fin d'année 2013,
- les études de maîtrise d'œuvre et autres missions connexes en 2014,
- l'instruction administrative et l'enquête publique, si besoin, au 1^{er} semestre 2014 pour une déclaration de projet (et une DUP si elle est nécessaire) à l'été 2014,
- la réalisation des travaux pendant l'année 2015.

Pour cela, il faut donc, dès à présent, envisager le déroulement de plusieurs étapes qui nécessitent d'engager les actions correspondantes décrites ci-après.

A/ Procédures administratives

Les échanges ont actuellement lieu avec les services de l'Etat pour préciser les procédures à suivre dans le cadre de ce projet, au titre du code de l'environnement en particulier. Notre assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) élabore actuellement, en parallèle, le dossier d'instruction correspondant. Il travaille également avec les services de la CAGB et de la Ville à l'analyse foncière, en regard des études d'insertion, pour déterminer quelle maîtrise foncière sera nécessaire, notamment en ce qui concerne une éventuelle Déclaration d'Utilité Publique.

Ainsi, en 2014, sont susceptibles de se dérouler les procédures suivantes :

- étude d'impact,
- enquête publique,
- enquête parcellaire.

Il convient donc d'autoriser le Président à finaliser les dossiers relatifs à ces procédures et à engager ces dernières.

Une nouvelle délibération à intervenir au printemps 2014 sera nécessaire pour arrêter le projet, son parti d'aménagement et obtenir, en cas de besoin, les autorisations administratives nécessaires à l'aboutissement du projet.

B/ Autres prestations et actions à prévoir

En phase « études », afin de mener à bien celles-ci, il pourrait être nécessaire de faire appel à des prestataires extérieurs : géomètres, géotechniciens, bureaux d'expertise technique en ouvrage d'art, coordonnateur SPS.

Ces missions feront l'objet de marchés passés, vu les coûts estimatifs, en procédures adaptées. Le Président de la CAGB dispose déjà des délégations nécessaires pour cela.

Par ailleurs, une articulation sera à prévoir avec la Ville de Besançon, le Conseil Général du Doubs, la SNCF (voire d'autres partenaires) concernant le montage de certains aspects de l'opération et sur la répartition des charges de maîtrise d'ouvrage (place Leclerc, démolitions, pont de la Gibelotte, les réfections d'enrobés, les acquisitions foncières...). Des discussions ont déjà eu lieu ou vont être engagées avec ces partenaires pour prévoir une répartition efficiente des rôles des uns et des autres.

Ces discussions conduiront probablement à la signature de conventions, par exemple de délégation de maîtrise d'ouvrage. Elles seront présentées le moment venu au Conseil de Communauté une fois les discussions et projets de convention aboutis. Ce sera alors également l'occasion de finaliser le plan de financement de l'opération.

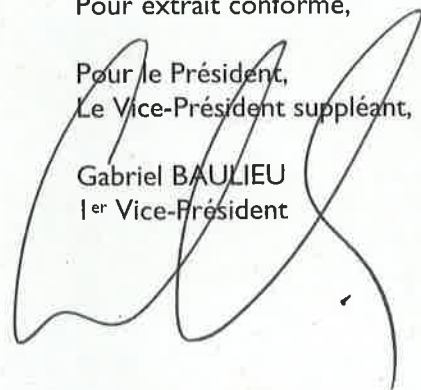
A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **se prononce favorablement sur le bilan de la concertation et la poursuite du projet de voie en site propre Gare-Campus-Témis,**
- **autorise Monsieur le Président à finaliser les dossiers relatifs aux procédures administratives (étude d'impact, enquête publique, enquête parcellaire) et à engager ces dernières.**

Pour extrait conforme,

Pour le Président,
Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 110

Contre : 0

Abstention : 0

Préfecture de la Région Franche Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité

Reçu le **23 DEC. 2013**